



Communiqué

Assainir pour le climat tout en protégeant les locataires

La Ville de Lausanne poursuit sa transition écologique en lançant l'assainissement énergétique du 2^e lot de son patrimoine bâti. La Municipalité sollicite un crédit d'investissement de CHF 48.4 millions. Ce programme ambitieux permettra d'assainir 23 bâtiments, réduira les émissions de CO₂ d'au minimum 75 % en moyenne et garantira des loyers maîtrisés et un soutien pour protéger les locataires.

Dans le cadre du Plan climat, la Ville de Lausanne a pour objectifs de réduire ses besoins de chaleur de 50 à 70 %, d'assainir énergétiquement 3,3% de ses bâtiments par an et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Pour cela, la Ville suit une stratégie progressive d'assainissement du patrimoine propriété ville avec des outils d'analyse performants permettant un audit énergétique du parc immobilier.

Une stratégie réorientée pour plus d'impacts

Un bilan intermédiaire du premier lot de 20 bâtiments du patrimoine financier (logements et locaux commerciaux) et une analyse plus globale du patrimoine de la Ville ont permis d'ajuster la stratégie. La Ville concentre désormais ses efforts sur des bâtiments à meilleur rapport coût/bénéfice climatique, en tenant compte de la qualité patrimoniale et de l'état des immeubles. Une flexibilité est prévue pour permettre l'ajout ou le retrait de bâtiments au lot selon leur potentiel d'efficacité. Enfin, la Municipalité présentera dans un second temps un lot d'assainissement du patrimoine administratif (bâtiments publics), comme le souhaite une partie du Conseil communal.

Bâtiments rénovés, locataires protégés

Ce 2^e lot représentant 23 immeubles – 73 logements, 13 unités administratives (bureaux, garderies, bâtiments publics, etc.), 2 établissements publics – fait l'objet d'une demande de crédit d'investissement de CHF 48.4 millions. Il comprend des travaux d'isolation optimisés permettant jusqu'à 56% de réduction des besoins de chaleur ; une réduction moyenne des émissions de CO₂ d'au minimum 75% ; une attention soutenue à la mixité sociale, avec des loyers post-rénovation parmi les plus bas du marché local et un soutien « sur mesure » aux locataires. Ce crédit vient s'ajouter aux CHF 143.1 millions déjà investis dans l'assainissement pour la législature 2021-2026 (dont 140 logements, 50 unités administratives, 25 commerces, 9 établissements publics, ainsi que la création de 21 nouveaux logements).

Un retour sur investissement maîtrisé

La rentabilité moyenne nette des immeubles concernés par ce lot est estimée à 3%, en ligne avec les objectifs de la Municipalité. La stratégie mise en place permet de regrouper des bâtiments à haute et basse rentabilité pour équilibrer globalement les opérations. Des subventions cantonales et fédérales seront par ailleurs sollicitées.

Natacha Litzistorf, conseillère municipale, confirme : « Cette stratégie n'est pas qu'un investissement des murs et des toits : c'est un investissement dans l'avenir de Lausanne, dans sa qualité de vie, et dans la justice sociale. Elle illustre la volonté municipale de concilier transition écologique, rigueur financière et solidarité. La Ville s'engage ainsi à ce que chaque franc investi participe à la construction d'un habitat durable, accessible à toutes et à tous. »

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Natacha Litzistorf, conseillère municipale, Direction logement, environnement et architecture, +41 79 647 99 85**

Lausanne, le 21 août 2025